

ADHÉSION au Syndicat des Apiculteurs d'Ille-et-Vilaine et Haute-Bretagne 2018

L'adhésion au Syndicat 35 est de **22€**. Elle inclut le droit au groupement d'achat, des réductions chez les fournisseurs, le droit de vote à l'AG, la possibilité de bénéficier de la souscription à l'assurance collective proposée par le Syndicat, la couverture en tant que bénévole lors des activités au sein du syndicat et aux différentes manifestations.

Je suis volontaire pour participer à la vie du syndicat lors de ses différentes manifestations (AG, présentation de l'abeille, extraction de miel au rucher école...)
Cocher cette case si vous êtes intéressé(e)

ASSURANCE GROUPAMA

L'assurance des colonies en responsabilité civile est **OBLIGATOIRE**. Si vous n'avez pas souscrit cette assurance à titre individuel, le syndicat vous propose une assurance collective :

Formule « Complète » : responsabilité civile, assistance juridique, incendie, vol, vandalisme > 1,13€ par ruche

ECO-EMBALLAGES

La contribution pour le recyclage des emballages a été fixée par Eco-Emballages à 0,04€ par ruche. Elle s'impose à vous dès que vous commercialisez votre miel.

Le décompte ci-joint et votre règlement par chèque (à l'ordre du Syndicat des Apiculteurs 35) sont à faire parvenir **avant le 20 décembre 2017**

A : Syndicat des Apiculteurs d'Ille-et-Vilaine et Haute-Bretagne
M. Henry BIDAULT
7, rue Mathurin Méheut
35830 - BETTON

Vous pourrez également adhérer au Syndicat lors de l'Assemblée généralele **Samedi 27 janvier 2018**. A défaut de réception des documents, vous ne serez **plus adhérent ni assuré** et votre abonnement aux revues ne sera **pas reconduit après le 1^{er} JANVIER 2018**.

L'Adhésion est valable du 1^{er} Décembre 2017 au 30 Novembre 2018. Les nouveaux adhérents n'auront pas le droit de vote à l'Assemblée Générale étant donné que celle -ci représente toutes les activités de l'année 2017.

Je m'inscris sur le site du syndicat pour être recueilleur d'essaims: je coche ici

Décompte cotisation et assurance

NOM(s)			
Prénom(s)			
Adresse			
Code postal / Ville			
Téléphone			
Date de naissance			
Adresse mail			
Année de votre adhésion			
Profession			
N° d'apiculteur			
Nombre de ruches			
	Prix en € par ruche	Nombre de ruches	Total
Assurance Groupama Formule « Complète » (compléter au verso)	1,13€		
Adhésion au Syndicat des apiculteurs 35		22€	
ABONNEMENTS AUX REVUES APICOLES			
« Abeilles et fleurs » (UNAF) + Cotisation éco emballage 0.04€/ruche =		28€ ...,...€	
Abeille de France » (SNA) + Cotisation éco emballage 0,04€/ruche =		24€ ...,...€	
Revue LE CARI (si + de 10 abonnements, 10% de réduction)		40€	
Don à l'UNAF pour couvrir les frais de justice engagés pour les combats des apiculteurs contre les produits phytosanitaires (0.10€ par ruche)			
Don au Syndicat pour la lutte contre le frelon asiatique			
TOTAL			

VERSO.....

DÉCLARATION D'EMPLACEMENTS DE RUCHERS pour ASSURANCES GROUPAMA

Rucher	Nombre de ruches	Adresse ou lieu - dit	Commune	Code Postal
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

Fiche d'inscription au cours d'initiation à l'apiculture pour l'année 2018

Débutant

Confirmé

Coût du stage débutant : **70€**

Coût du stage confirmé : **70€**

NOM Prénom :		
ADRESSE :		
VILLE :		
Téléphone :		
Mail :		
Je possède déjà une ou plusieurs ruches :	oui	non
J'ai déjà des notions sur la vie et le comportement des abeilles :	oui	non

Un calendrier des stages est remis au stagiaire en début de cycle. Les stagiaires sont informés que s'ils manquent une séance, les formateurs ne pourront pas revenir sur le sujet de la séance précédente. Chaque stagiaire doit respecter les heures de début et de fin de séance.

Engagements :

1-Je m'engage à suivre les cours d'initiation à l'apiculture délivrés par les formateurs (bénévoles) du Syndicat des apiculteurs 35.

2- Je soussigné (NOM, Prénom).....déclare avoir connaissance des problèmes allergiques liés aux piqûres d'abeilles, et dans ce cas où je serais sensible au venin, être en possession d'un traitement. Je déclare être titulaire d'une assurance personnelle et d'une responsabilité civile. En aucun cas le Syndicat des apiculteurs d'Ille-et-Vilaine et de Haute-Bretagne ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de piqûres d'abeilles ou autres accidents susceptibles de survenir dans le cadre des cours.

3-Le stagiaire s'engage à participer à des activités d'information et d'animation du syndicat.

Dans le cadre du rucher-école de Bréal-sous-Monfort (Fête des naissances, fête des dahlias, de Pâques, et journée d'extraction du miel) un calendrier vous sera proposé afin de vous inscrire.

Lu et approuvé, le :..... /...../.....

Signature :